



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 5 -2020

L'an deux mille vingt, le 23 mai à 14 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. LACOUTURIERE Michel, Maire**.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mai 2020

**PRESENTS** : MM LACOUTURIERE Michel – CHAMPAUD Marc – GORGE Christine – MARIE-OLIVE Julie – SAINT-MAXENT Aude – MARSZAN Véronique – SUBRENAT Valérie – JORGE Thierry – DION Daniel – HUBIN Catherine – LAHAYE Françoise

**EXCUSES** : Néant

**ABSENTS**: Néant

**SECRETAIRE** : M. CHAMPAUD Marc

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	11	11	0	11	11	0	0

**FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS**

Sous la Présidence de Monsieur LACOUTURIERE Michel, les membres du conseil municipal ont été installés dans leur fonction.

Le plus âgé des membres a pris la présidence de l'Assemblée et a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire.

**M. LACOUTURIERE Michel a été proclamé maire et a été immédiatement installé.**

Sous la présidence de M. LACOUTURIERE Michel, élu Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints :

Il précise que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal soit 3 adjoints au maximum.

Il convient de fixer le nombre des adjoints pour la durée du mandat du conseil.

Il rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour de 3 adjoints.

M. le Maire propose de fixer à 2 le nombre des adjoints et demande à l'assemblée de délibérer :

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

**Le Conseil municipal décide de fixer à 2 le nombre des adjoints pour la durée du mandat du conseil.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 26 MAI 2020.

LE MAIRE,

Michel LACOUTURIERE





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 6 -2020

L'an deux mille vingt, le 23 mai à 14 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. LACOUTURIERE Michel, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mai 2020

**PRESENTS** : MM LACOUTURIERE Michel – CHAMPAUD Marc – GORGE Christine – MARIE-OLIVE Julie – SAINT-MAXENT Aude – MARSZAN Véronique – SUBRENAT Valérie – JORGE Thierry – DION Daniel – HUBIN Catherine – LAHAYE Françoise

**EXCUSES** : Néant

**ABSENTS**: Néant

**SECRETAIRE** : M. CHAMPAUD Marc

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	11	11	0	11	11	0	0

**FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS**

Le Maire informe les membres du Conseil municipal que les maires perçoivent une indemnité de fonction fixée en appliquant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : au 1<sup>er</sup> janvier 2020, Indice brut 1027 correspondant à l'indice majoré 380, combiné à une valeur du point de 4.686025 euros à cette même base.

L'indemnité du Maire n'est pas soumise à délibération expresse, mais fixée de droit par rapport au barème ci-dessus (Article 2123-23 du CGCT).

Pour les Adjoints ou conseillers municipaux délégués, l'article L2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que les indemnités votées par les conseils municipaux pour l'exercice effectif de ces fonctions sont déterminées en appliquant à l'indice brut terminal IB 1027 correspondant à l'indice majoré 830, combiné à une valeur du point de 4,686025 euros soit pour les communes de moins de 500 habitants 385.05 euros

Le montant maximum de l'enveloppe globale (maire + adjoints) est calculé en tenant compte du nombre effectif d'adjoints.

La population à prendre en compte pour le calcul des indemnités de fonction des maires et des adjoints est le chiffre de la population totale authentifiée avant le dernier renouvellement du conseil municipal soit 110 habitants pour la commune d'Augne.

Le Conseil municipal,

Vu l'arrêté municipal en date du 26 mai 2020 portant délégation de fonctions à :

- Monsieur CHAMPAUD Marc
- Madame GORGE Christine

**DECIDE après avoir procédé au vote :**

- **A compter du 23 mai 2020, date d'installation du conseil municipal, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints titulaires d'une délégation est, dans la limite de l'enveloppe ci-dessus, fixé aux taux suivants :**

**Maire : 25.5 % de l'indice brut 1027**

**1<sup>er</sup> adjoint : 9,9 % de l'indice brut 1027**

**2<sup>ème</sup> adjoint : 6 % de l'indice brut 1027**

- **Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point de l'indice des fonctionnaires**

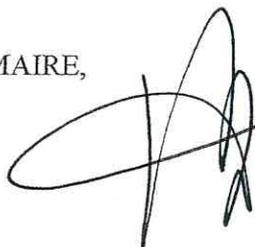
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 26 MAI 2020.

LE MAIRE,



Michel LACOUTURIERE



**Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante au 23 mai 2020 annexé à la délibération**

FONCTION	Nom-Prénom	Montant mensuel brut au 23/05/2020	Pourcentage Indice brut 1027
Maire	LACOUTURIERE Michel	991.80	25.5
1 <sup>er</sup> Adjoint	CHAMPAUD Marc	385.05	9.9
2 <sup>ème</sup> Adjoint	GORGE Christine	233.36	6



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 7 -2020

L'an deux mille vingt, le 23 mai à 14 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. LACOUTURIERE Michel, Maire**.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mai 2020

**PRESENTS** : MM LACOUTURIERE Michel – CHAMPAUD Marc – GORGE Christine – MARIE-OLIVE Julie – SAINT-MAXENT Aude – MARSZAN Véronique – SUBRENAT Valérie – JORGE Thierry – DION Daniel – HUBIN Catherine – LAHAYE Françoise

**EXCUSES** : Néant

**ABSENTS**: Néant

**SECRETAIRE** : M. CHAMPAUD Marc

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	11	11	0	11	11	0	0

**NOMINATION DES DELEGUES AUX COMMISSIONS COMMUNALES**

**Nomination des délégués à la Commission « des Travaux »**

Le Conseil municipal désigne :

- M. LACOUTURIERE Michel
- M. CHAMPAUD Marc
- M. DION Daniel
- M. JORGé Thierry
- SAINT-MAXENT Aude
- MARIE-OLIVE Julie
- MARSZAN Véronique

délégués à la commission des travaux

**Nomination des délégués à la Commission « des Finances »**

Le Conseil municipal désigne :

- M. LACOUTURIERE Michel
- M. CHAMPAUD Marc
- MME GORGE Christine
- M. DION Daniel

délégués à la commission des finances communales

**Nomination des délégués à la commission « Tourisme – Animations – Relations avec les Associations »**

Le Conseil municipal désigne :

- M. LACOUTURIERE Michel
- MME LAHAYE Françoise
- MME SAINT-MAXENT Aude
- MME MARIE-OLIVE Julie

délégués à la commission Tourisme – Animations – Relations avec les Associations.

**Nomination des délégués à la Commission « Culture »**

Le Conseil municipal désigne :

- LACOUTURIERE Michel
- CHAMPAUD Marc
- HUBIN Catherine
- SUBRENAT Valérie

délégués à la commission Culture.

**Nomination des délégués à la Commission « Gestion du site internet »**

Le Conseil municipal désigne :

- M. LACOUTURIERE Michel
- MME LAHAYE Françoise
- MME HUBIN Catherine
- M. JORGé Thierry

délégués à la commission Gestion du site internet.

**Nomination des délégués à la Commission « Enfance – Jeunesse – Aînés »**

Le Conseil municipal désigne :

- M. LACOUTURIERE Michel
- MME SUBRENAT Valérie
- MME MARSZAN Véronique
- MME SAINT-MAXENT Aude
- MME MARIE-OLIVE Julie
- M. JORGé Thierry

Délégués à la commission Enfance – Jeunesse – Aînés »

**Nomination des délégués à la Commission « Appel d'offres »**

Le Conseil municipal désigne :

- M. LACOUTURIERE Michel
- MME LAHAYE Françoise
- MME GORGE Christine
- M. DION Daniel

délégués à la commission Appel d'offres.

**Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.**

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 29 MAI 2020.

LE MAIRE,

Michel LACOUTURIERE





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

**N° 8 -2020**

L'an deux mille vingt, le 23 mai à 14 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. LACOUTURIERE Michel, Maire**.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mai 2020

**PRESENTS** : MM LACOUTURIERE Michel – CHAMPAUD Marc – GORGE Christine – MARIE-OLIVE Julie – SAINT-MAXENT Aude – MARSZAN Véronique – SUBRENAT Valérie – JORGE Thierry – DION Daniel – HUBIN Catherine – LAHAYE Françoise

**EXCUSES** : Néant

**ABSENTS**: Néant

**SECRETAIRE** : M. CHAMPAUD Marc

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	11	11	0	11	11	0	0

**OBJET** : Election des représentants au Secteur Territorial Energies du SEHV

Vu le Code général des Collectivités Territoriales (article L. 5721-2),  
Vu l'article 6.2 des statuts du Syndicat Energies Haute-Vienne,

Monsieur le Maire informe que la commune doit désigner un représentant pour siéger au Secteur Territorial Energies SUD-EST du SEHV.

Le conseil ayant procédé à cette désignation, ont donc été choisis pour représenter la commune d'Augne au Secteur Territorial Energies du SEHV :

TITULAIRE : Monsieur DION Daniel

SUPPLEANT : Madame GORGE Christine

**Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.**

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 29 MAI 2020.

LE MAIRE,

Michel LACOUTURIERE





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

**N° 9 -2020**

L'an deux mille vingt, le 23 mai à 14 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. LACOUTURIERE Michel, Maire**.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mai 2020

**PRESENTS** : MM LACOUTURIERE Michel – CHAMPAUD Marc – GORGE Christine – MARIE-OLIVE Julie – SAINT-MAXENT Aude – MARSZAN Véronique – SUBRENAT Valérie – JORGE Thierry – DION Daniel – HUBIN Catherine – LAHAYE Françoise

**EXCUSES** : Néant

**ABSENTS**: Néant

**SECRETAIRE** : M. CHAMPAUD Marc

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	11	11	0	11	11	0	0

**OBJET** : Désignation des délégués au PNR de Millevaches en Limousin

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de désigner un délégué au PNR de Millevaches en Limousin.

**Le Conseil municipal désigne :**

**TITULAIRE : LACOUTURIERE Michel**

**SUPPLEANT : LAHAYE Françoise**

**HUBIN Catherine**

**Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.**

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 29 MAI 2020.

LE MAIRE,

**Michel LACOUTURIERE**





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

**N° 10-2020**

L'an deux mille vingt, le 23 mai à 14 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. LACOUTURIERE Michel, Maire**.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mai 2020

**PRESENTS** : MM LACOUTURIERE Michel – CHAMPAUD Marc – GORGE Christine – MARIE-OLIVE Julie – SAINT-MAXENT Aude – MARSZAN Véronique – SUBRENAT Valérie – JORGE Thierry – DION Daniel – HUBIN Catherine – LAHAYE Françoise

**EXCUSES** : Néant

**ABSENTS**: Néant

**SECRETAIRE** : M. CHAMPAUD Marc

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	11	11	0	11	11	0	0

**OBJET : Délégations consenties au Maire par le Conseil municipal**

Monsieur le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2122-22) permettent au Conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du mandat, de confier au Maire les délégations suivantes :

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés dans la limite de 5000 €, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes,
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière,
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions,
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre,
- d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

**AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

**Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.**

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 29 MAI 2020.

LE MAIRE,

Michel LACOUTURIERE





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 11-2020

L'an deux mille vingt, le 23 mai à 14 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. LACOUTURIERE Michel, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mai 2020

**PRESENTS** : MM LACOUTURIERE Michel – CHAMPAUD Marc – GORGE Christine – MARIE-OLIVE Julie – SAINT-MAXENT Aude – MARSZAN Véronique – SUBRENAT Valérie – JORGE Thierry – DION Daniel – HUBIN Catherine – LAHAYE Françoise

**EXCUSES** : Néant

**ABSENTS**: Néant

**SECRETAIRE** : M. CHAMPAUD Marc

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	11	11	0	11	11	0	0

**DELEGATION DE FONCTION D'OFFICIER D'ETAT CIVIL**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal qu'une délégation de fonction d'Officier d'Etat Civil pour l'enregistrement et la délivrance des actes d'Etat Civil soit accordée à Madame LAQUAIS Pascale, Adjoint administratif titulaire.

Le Conseil municipal,

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R.2122-8 et R.2122-10, autorisant les maires à accorder délégation de signature au secrétaire général de la commune pour la délivrance de certaines pièces, accepte que délégation de signature soit accordée à Madame LAQUAIS Pascale sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Maire.

A ce titre, Madame LAQUAIS est exclusivement chargée :

- de la réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants naturels ou adultérins, de reconnaissance avant la naissance,
- de la transcription et de la mention en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'Etat Civil,
- de dresser tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus,
- de délivrer toutes copies, extraits et bulletin d'Etat Civil, quelle que soit la nature des actes.

**Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.**

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 29 MAI 2020.

LE MAIRE,

Michel LACOUTURIERE

